

02 août 2016

PNC : la grève n'apporte aucune solution, seule la négociation permet d'avancer

Quel impact de la grève ?

La grève des Personnels Navigants Commerciaux, appelée par le SNPNC-FO et l'UNSA-PNC et suivie par un peu moins de quatre PNC sur dix (environ 37%*, avec un pic de 42% pendant le week-end), s'achève aujourd'hui. Par sa durée et la période choisie, elle a eu de lourdes conséquences pour notre compagnie : vols et réservations annulés, perte de recettes et coûts induits (environ 90 millions d'euros selon les premières estimations) et, plus grave encore, la confiance perdue de nombreux clients et celle des familles dont le départ en vacances a été gâché.

Une mobilisation exceptionnelle pour aider nos clients

180 000 clients ont été impactés sur près de 1 million de passagers transportés cette semaine en plein cœur de l'été. La mobilisation exceptionnelle des salariés du sol et des navigants, dans des conditions difficiles, a permis de limiter les conséquences sur les clients et d'assurer le maintien de plus de 80% du programme court et moyen-courrier, et plus de 90% du long-courrier.

"Cette grève a eu un impact très négatif sur l'image de notre entreprise. Je tiens à remercier chaleureusement les salariés qui, par leur engagement et leur implication sans faille, ont pu grâce à leur présence quotidienne et leurs actions auprès de nos clients, limiter au maximum les impacts de la grève", a déclaré Frédéric Gagey.

Et maintenant pour les PNC ?

Cette grève a été inutile pour les PNC. Elle ne leur a rien apporté. En effet, la négociation engagée en mai pouvait parfaitement se poursuivre jusqu'en octobre 2016, terme de l'accord actuel. Les propositions de la direction n'étaient en rien une rupture : reconduction de l'accord et des garanties actuelles, plus un ensemble de 16 améliorations et une modification de composition d'équipage sur 3 lignes, soit moins de 2% de l'activité PNC moyen-courrier (0% en long-courrier).

Il faut maintenant reprendre le chemin du dialogue dans la sérénité et l'esprit de compromis.

Pour avancer, la direction de l'entreprise a proposé ce matin aux organisations représentatives (SNPNC-FO et UNSA-PNC qui étaient dans la grève, UNAC qui avait reporté son préavis) de reprendre dès le mois d'août les négociations, en les inscrivant dans le cadre du nouveau projet industriel pour le groupe Air France-KLM qu'a annoncé le Président-directeur général Jean-Marc Janaillac et qui sera finalisé en novembre.

Afin de se donner toutes les chances de succès en disposant du temps pour des négociations sérieuses et sereines, l'accord collectif PNC en cours qui expire le 31 octobre 2016 sera maintenu sans aucun changement jusqu'en février 2017.

"Ce type de grève ne fait que des perdants : il faut trouver collectivement, direction de l'entreprise et organisations syndicales représentatives, des façons de négocier et de trouver des compromis sans passer par ces grèves stériles. D'autres grandes entreprises françaises ont su trouver ce chemin : Air France peut et doit y parvenir aussi. C'est ce qu'attendent, n'en doutons pas, la très grande majorité des salariés de l'entreprise", a écrit aux organisations syndicales de PNC Gilles Gateau, Directeur général adjoint Ressources Humaines d'Air France.

(*) : Données attestées quotidiennement par huissier de justice : nombre de grévistes déclarés constatés ayant une activité vol ou sol prévue rapporté au nombre total de PNC ayant une activité vol ou sol prévue, sur le périmètre des vols Air France opérés sur avions Air France (ni avions HOP!, ni avions Transavia).

